

Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2019

ASSOCIATION CANADIENNE DU CIMENT

Recommandations

Recommandation 1 : Que le ministère des Finances collabore avec l'industrie et s'engage à revoir en profondeur le régime d'imposition des sociétés afin de rétablir au Canada un régime d'imposition des sociétés concurrentiel à l'échelle internationale qui récompense l'entrepreneuriat, encourage l'investissement dans les technologies, les compétences et les capacités dont les entreprises ont besoin pour croître, et attire des capitaux et des gens hautement qualifiés de partout dans le monde.

Recommandation 2 : Que le gouvernement mette sur pied un groupe de travail industrie-gouvernement sur la compétitivité en matière de réglementation pour s'attaquer au fardeau cumulatif de la réglementation.

Recommandation 3 : Comme priorité dans le cadre des négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain (« ALENA »), que le gouvernement canadien veuille à ce que tout nouvel engagement en matière d'accès aux marchés publics soit véritablement réciproque, ce qui se traduira par un nouvel accès aux marchés publics étrangers pour les producteurs canadiens, un accès comparable sur le plan de la taille et de la portée aux engagements d'accès aux marchés entre les États-Unis et les produits canadiens et mexicains. Les processus d'approvisionnement du gouvernement doivent être équitables et transparents et favoriser la croissance économique.

Recommandation 4 : Que les fonctionnaires fédéraux tiennent compte sans faute des répercussions de la politique sur le carbone dans le *Cadre pancanadien* et veillent à ce que des mesures soient en place pour contrer dans l'avenir les effets négatifs des industries à forte intensité énergétique et dépendantes du commerce.

Recommandation 5 : Que le gouvernement donne accès à des mécanismes de financement pour les investissements dans les technologies et les infrastructures novatrices qui appuient la réalisation des engagements du Canada en matière de changements climatiques, notamment la technologie de captage et d'utilisation du carbone, et la contribution à l'infrastructure de traitement des déchets afin de produire et d'utiliser des combustibles à faible teneur en carbone dans le secteur manufacturier.

Recommandation 6 : Que le gouvernement recentre ses efforts pour désigner et financer pleinement les projets prêts et annoncés qui portent sur un type d'infrastructure à forte productivité, par exemple les projets de corridor commercial. Il est essentiel de déployer des efforts pour atteindre les niveaux de financement prévus. Les projets « physiques » offrent l'incidence la plus stimulante sur l'économie et améliorent la compétitivité.

Recommandation 7 : Que le gouvernement fédéral exige l'utilisation du ciment Contempra dans les marchés publics fédéraux.

Le 3 août 2018

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Mémoire prébudgétaire de 2019

L'Association canadienne du ciment (ACC) est heureuse de présenter les commentaires suivants au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral de 2019.

À la suite du thème de l'an dernier, qui visait à favoriser la productivité et la compétitivité des Canadiens, le Comité permanent a demandé cette année aux intervenants de formuler des recommandations précises pour appuyer la croissance économique et assurer la compétitivité du Canada, tout en tenant compte de l'évolution du contexte économique du Canada et de celui de nos principaux partenaires commerciaux.

Les événements internationaux, les préoccupations commerciales et la compétitivité relative sont tous des enjeux très importants aujourd'hui pour les Canadiens, mais l'une des sources les plus stables d'emploi et d'investissement visant à stimuler la productivité demeure l'infrastructure. Il est important de noter que ces investissements dans les infrastructures peuvent contribuer à la fois à la prospérité et à la résilience climatique des collectivités à faibles émissions de carbone. Notre industrie innove constamment pour aider à bâtir des collectivités plus résilientes et à faibles émissions de carbone. Nous mettons l'accent sur l'élaboration de solutions concertées pour les Canadiens qui aideront le pays à réduire les gaz à effet de serre (GES), ce qui fera en sorte que le Canada puisse mieux concevoir ses infrastructures tout en étant un partenaire actif et un champion de la transition vers une économie propre. C'est pourquoi le ciment et le béton sont sans doute les matériaux de construction les plus importants et les plus stratégiques du Canada.

L'industrie canadienne du ciment

L'ACC est le porte-parole de l'industrie canadienne du ciment et comprend six entreprises ayant d'importantes installations de fabrication partout au pays : Ciment Québec Inc.; Groupe CRH Canada inc.; Lafarge Canada Inc.; Lehigh Hanson Canada; St Marys Cement; et Federal White Cement Inc. Les producteurs de ciment du Canada sont des participants importants sur les marchés nationaux et mondiaux et fournissent un approvisionnement stratégique et fiable en ciment nécessaire pour construire les infrastructures nationales, provinciales et municipales de transport, les bâtiments et les maisons, et les ouvrages d'aqueduc et les barrages, ainsi que pour assainir les sites contaminés.

Les installations de ciment, de béton et d'agrégats sont situées dans des collectivités partout au Canada. Il y a plus de 1 100 installations de béton préfabriqué, de béton mélangé, de tuyaux de béton, de coffrage de béton isolé et de maçonnerie de béton d'un océan à l'autre. Collectivement, notre industrie fournit plus de 158 000 emplois directs et indirects partout au pays, tout en apportant plus de 76 milliards de dollars en retombées économiques directes, indirectes et induites dans l'économie canadienne. Les investissements dans les infrastructures de toutes sortes, y compris la construction résidentielle et commerciale, sont d'importants moteurs économiques dans toutes les collectivités canadiennes. Presque tous les projets de construction en surface et sous terre nécessitent du béton. Plus important encore, le béton est produit localement, utilise des ressources locales et emploie des

Canadiens locaux; c'est en fait le produit de fabrication humaine le plus utilisé non seulement au Canada, mais dans le monde entier.

Compétitivité et fiscalité

À l'heure actuelle, il est clair que la croissance économique et la compétitivité soutenues des entreprises canadiennes sont menacées. Le Canada doit maintenant faire face à des risques importants découlant de l'incertitude entourant les politiques économiques américaines, notamment en ce qui concerne les négociations de l'ALENA, la politique fiscale relative et le cadre réglementaire des États-Unis. Les politiques fiscales et réglementaires du Canada doivent répondre à ces obstacles afin de maximiser la croissance économique. Il est extrêmement important que le gouvernement réfléchisse à toutes les mesures qui ont une incidence sur le coût des affaires au Canada, y compris le cadre réglementaire en plus des coûts que représentent, entre autres, les impôts, la main-d'œuvre et l'énergie. En raison des changements au sud de la frontière, il est devenu plus attrayant d'investir dans ce pays qu'au Canada. Les efforts déployés pour promouvoir le commerce, simplifier le régime fiscal et rationaliser le cadre réglementaire encourageraient les entreprises à prendre de l'expansion et à accroître l'attrait du Canada comme endroit où investir.

L'investissement dans de nouvelles machines et technologies de pointe et dans du nouveau matériel est le facteur le plus important pour améliorer la productivité et la compétitivité du secteur manufacturier, ainsi que pour réduire les émissions de GES. Malheureusement, avec les incitatifs mis en place aux États-Unis, on décide de plus en plus de ne pas investir au Canada. Notre pays a l'occasion de réduire le fardeau fiscal et réglementaire d'une manière qui aiderait nos industries à se préparer aux nombreuses occasions qui se présenteront dans un avenir à faibles émissions de carbone. Le gouvernement du Canada devrait augmenter les taux d'amortissement et offrir des crédits d'impôt pour encourager l'investissement dans les machines et le matériel, ainsi que dans les technologies environnementales et les technologies de réduction des émissions.

Recommandation : Que le ministère des Finances collabore avec l'industrie et s'engage à revoir en profondeur le régime d'imposition des sociétés afin de rétablir au Canada un régime d'imposition des sociétés concurrentiel à l'échelle internationale qui récompense l'entrepreneuriat, encourage l'investissement dans les technologies, les compétences et les capacités dont les entreprises ont besoin pour croître, et attire des capitaux et des gens hautement qualifiés de partout dans le monde.

Recommandation : Que le gouvernement mette sur pied un groupe de travail industrie-gouvernement sur la compétitivité en matière de réglementation pour s'attaquer au fardeau cumulatif de la réglementation.

En ce qui concerne les négociations de l'ALENA, nous croyons que les efforts de modernisation de l'accord ne doivent en aucun cas compromettre les avantages dont jouissent actuellement les industries des deux côtés de la frontière, y compris la libre circulation du ciment et du clinker à la frontière canado-américaine. Les avantages commerciaux découlant de l'accord actuel, auxquels s'ajoutent des milliards de dollars en investissements de capitaux, ne peuvent être mis en péril par l'arrivée de nouveaux obstacles au commerce pour les industries qui n'y étaient pas initialement soumises.

Recommandation : Comme priorité dans le cadre des négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain (« ALENA »), que le gouvernement canadien veille à ce que tout nouvel engagement en matière d'accès aux marchés publics soit véritablement réciproque, ce qui se traduira par un nouvel accès aux marchés publics étrangers pour les producteurs canadiens, un accès comparable sur le plan de la taille et de la portée aux engagements d'accès aux marchés entre les États-Unis et les produits canadiens et mexicains. Les processus d'approvisionnement du gouvernement doivent être équitables et transparents et favoriser la croissance économique.

En fin de compte, l'objectif devrait être de déterminer la voie à suivre pour éliminer complètement toutes les restrictions nationales et infranationales en matière de marchés publics dans la région pour les parties à l'ALENA afin de permettre la libre circulation des biens, des services et des technologies.

Compétitivité, politique climatique et industries à forte intensité énergétique et dépendantes du commerce

L'industrie du ciment est extrêmement fière d'avoir été à l'avant-garde de l'élaboration de politiques partout au pays sur les mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Nous avons participé avec les provinces à l'élaboration de régimes de tarification du carbone et appuyons les objectifs du gouvernement énoncés dans le *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*.

Au fur et à mesure que les gouvernements se sont tournés vers la tarification du carbone, ils doivent tenir compte de l'incidence de la tarification du carbone sur la compétitivité des secteurs énergivores soumis aux lois du commerce. Le ciment est l'un des secteurs les plus exposés du Canada et est particulièrement vulnérable à ses concurrents sur les marchés d'importation et d'exportation qui n'ont pas de système de tarification du carbone semblable. Comme de nombreuses entreprises au Canada, nous comprenons la nécessité de lutter contre les changements climatiques, mais nous devons être conscients des effets cumulatifs des coûts liés au maintien des investissements au Canada.

À ce jour, les politiques climatiques provinciales reconnaissent que la tarification du carbone a des conséquences négatives sur la compétitivité des industries énergivores et tributaires du commerce, comme le ciment. En bref, étant donné que les fabricants canadiens doivent assumer des coûts supplémentaires sur les émissions de carbone, contrairement aux fabricants de produits importés au Canada, les entreprises canadiennes sont désavantagées, ce qui entraîne non seulement la perte d'occasions et de ventes, mais aussi le déplacement de la production vers d'autres pays qui permettent de plus grandes émissions de carbone (c.-à-d. une « fuite » de production). À mesure que nous allons de l'avant avec le cadre réglementaire du régime de tarification fondé sur le rendement, l'industrie et le gouvernement doivent travailler ensemble pour s'assurer que la tarification du carbone favorise de véritables réductions des GES et protège la compétitivité des fabricants canadiens.

Recommandation : Que les fonctionnaires fédéraux tiennent compte sans faute des répercussions de la politique sur le carbone dans le *Cadre pancanadien* et veillent à ce que des mesures soient en place pour contrer dans l'avenir les effets négatifs des industries à forte intensité énergétique et dépendantes du commerce.

Bien que le béton soit reconnu pour sa force, sa durabilité, sa résilience et sa polyvalence, notre industrie est également en train de devenir graduellement un secteur très important en matière de technologies propres où le Canada est bien placé pour diriger la transition vers un environnement bâti à faibles émissions de carbone et résilient aux changements climatiques. Le rôle que le béton jouera dans la classe émergente et changeante des technologies connues comme utilisant le CO₂ est un très bon exemple. Le béton est à la fois une source et un puits essentiels pour la captation du carbone. En raison du volume de béton consommé chaque année – plus que tout autre matériau sur terre, à l’exception de l’eau – notre secteur jouera un rôle crucial dans le développement, la mise à l’échelle et la commercialisation des technologies utilisant le CO₂.

Un rapport récent de CO₂ Sciences a révélé que les technologies utilisant le CO₂ pourraient fournir 1,1 billion de dollars en nouvelle valeur marchande et réduire les émissions mondiales de GES de 15 % d’ici 2030. Dans l’industrie du béton, ces technologies ont le potentiel d’introduire du béton neutre ou même positif en carbone sur le marché au Canada et à l’échelle mondiale, évitant la production de quelque 11 mégatonnes de CO₂ au Canada seulement et engendrant d’innombrables emplois et investissements au pays.

Recommandation : Que le gouvernement donne accès à des mécanismes de financement pour les investissements dans les technologies et les infrastructures novatrices qui appuient la réalisation des engagements du Canada en matière de changements climatiques, notamment la technologie de captage et d’utilisation du carbone, et la contribution à l’infrastructure de traitement des déchets afin de produire et d’utiliser des combustibles à faible teneur en carbone dans le secteur manufacturier.

Investissements dans l’infrastructure

Le ciment et le béton sont une composante essentielle de l’infrastructure actuelle du Canada et de ses actifs stratégiques dans les investissements en infrastructure durable pour l’avenir. Fort, sûr, durable, écoénergétique et résilient face aux changements climatiques, le ciment et le béton sont utilisés dans des projets allant des autoroutes et des ponts en béton aux bâtiments écologiques, aux infrastructures hydrauliques et à d’innombrables autres structures. Pour relever les défis d’une reprise économique soutenue et créer des possibilités d’emploi de qualité, il ne fait aucun doute que l’investissement dans les infrastructures durables constitue une partie importante de la solution.

Tous les ordres de gouvernement prévoient de dépenser des milliards de dollars dans les infrastructures au cours des dix prochaines années, bien qu’il y ait eu quelques difficultés en cours de route pour débloquer les fonds nécessaires. Tout au long de 2017 et jusqu’en 2018, on a appris qu’une grande partie des fonds annoncés par le gouvernement fédéral n’avaient pas été attribués, en grande partie en raison des négociations continues avec les provinces. La signature d’ententes de financement fédérales-provinciales dans le cadre de la phase deux est une bonne chose, mais jusqu’à maintenant, nos membres ont peu de raisons de croire que les projets d’infrastructure prévus ont une incidence sur les activités de construction au Canada. Le marché du travail montrant des signes persistants de faiblesse, il s’agit d’un bon moment pour se renouveler, voire accélérer l’investissement dans les infrastructures.

Recommandation : Que le gouvernement recentre ses efforts pour désigner et financer pleinement les projets prêts et annoncés qui portent sur un type d’infrastructure à forte productivité, par exemple les

projets de corridor commercial. Il est essentiel de déployer des efforts pour atteindre les niveaux de financement prévus. Les projets « physiques » offrent l'incidence la plus stimulante sur l'économie et améliorent la compétitivité.

Infrastructure et construction durable

Les gouvernements, qui achètent plus de la moitié de tous les matériaux de construction consommés au Canada, commencent à reconnaître l'importance d'harmoniser l'approvisionnement pour les projets d'infrastructure publique avec la nécessité de réduire les GES et de s'adapter aux changements climatiques. Le plan climatique de la Colombie-Britannique, par exemple, accorde la priorité à l'utilisation du Contempra, un ciment qui coûte et qui fonctionne exactement comme le ciment ordinaire, mais qui réduit les GES de 10 %. Si l'on décidait de remplacer entièrement tout le ciment vendu au Canada par le ciment Contempra, celui-ci pourrait engendrer des réductions annuelles de CO₂ de près d'une mégatonne, sans frais supplémentaires. À l'heure actuelle, l'industrie de la construction, les organismes responsables des codes et des normes et les organismes de marchés publics responsables de la planification et de la mise en service des projets d'infrastructure n'accordent pas encore de valeur aux innovations en matière de conception et de matériaux de construction à faible teneur en carbone et ne les encouragent pas. Mais si l'on suivait cette seule orientation stratégique, les gouvernements pourraient combler environ 2 % de l'écart d'émissions que le Canada doit combler pour atteindre sa cible de 2030.

Recommandation : Que le gouvernement fédéral exige l'utilisation du ciment Contempra dans les marchés publics fédéraux.

Conclusion

L'industrie du ciment et du béton partage la responsabilité d'assurer des collectivités prospères à faibles émissions de carbone et résilientes aux changements climatiques. Nous faisons partie de la solution et sommes présents dans pratiquement toutes les collectivités du Canada. Nous collaborons activement avec tous les paliers de gouvernement afin de bâtir un avenir meilleur.

Nous sommes impatients de poursuivre les discussions avec le Comité permanent en vue de trouver des solutions efficaces de collaboration à nos objectifs communs.

Association canadienne du ciment

« Construisez une seule fois, construisez correctement et construisez pour durer. »